

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AXIAL

**Design code** : A13617AV

Numéro d'enregistrement du produit : 9602P/B, L01716-041

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Crop Protection nv  
Technologiepark 30  
B-9052 Gent-Zwijnaarde  
Belgique

Téléphone : +32 (0)9/ 210 17 60

Téléfax : +32 (0)9 231 30 13

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [contact@syngenta.be](mailto:contact@syngenta.be)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** : Centre Antipoisons: 070 245 245. Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500  
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	
Mention d'avertissement :	Attention
Mentions de danger :	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	<p>EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).</p> <p>Usage réservé aux utilisateurs professionnels.</p>
Conseils de prudence :	P261 Éviter de respirer les aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P280 Porter un équipement de protection du visage. P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène -non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3 01-2119451151-53	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - < 30
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5 203-489-0 603-053-00-3 01-2119539582-35	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
pinoxaden	243973-20-8	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
cloquintocet-méxyle	99607-70-2 01-2119381871-32	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
naphtalène	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## AXIAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	28.05.2018	S00027056453	

- 
- |                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| En cas d'inhalation             | : | Amener la victime à l'air libre.<br>Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.<br>Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.<br>Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| En cas de contact avec la peau  | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé.<br>Laver immédiatement et abondamment à l'eau.<br>Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.<br>Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.                                |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Un examen médical immédiat est requis.  |
| En cas d'ingestion              | : | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.<br>Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |  |
|-----------|---|--|
| Symptômes | : | L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. |
|-----------|---|--|

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |   |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.<br>Traiter de façon symptomatique.<br>Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. |
|------------|---|---|

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |  |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés   | : | Moyen d'extinction - pour les petits feux<br>Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.<br>Moyen d'extinction - pour les grands feux<br>Mousse résistant à l'alcool<br>ou<br>Eau pulvérisée |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). |
|--|---|---|

## AXIAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	28.05.2018	S00027056453	

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène -non spécifié	64742-94-5	TWA	8 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	Fournisseur
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	CEIL	25 ppm 123 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire	Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			
pinoxaden	243973-20-8	TLV-C	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
cloquintocet-méxyle	99607-70-2	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	91/322/EEC
Information supplémentaire	Indicatif			
	91-20-3	VLE 8 hr	10 ppm 53 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue			

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

supplémentaire	unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
	91-20-3	VLE 15 min	15 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
phosphoric acid, tris(2-ethylhexyl) ester	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	350 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2800 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg	
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg	
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	200 mg/kg	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	500 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	200 mg/kg	
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg	
	2-méthyl-2,4-pentanediol	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	98 mg/m <sup>3</sup>
		Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	49 mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs		Dermale	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg	
Consommateurs		Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	49 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs		Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg	
cloquintocet-méxyle	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg	
	Utilisation industrielle	Dermale	Exposition à long terme, Effets systémiques	3,33 mg/kg	
	Utilisation	Inhalation	Exposition à long	0,303 mg/m <sup>3</sup>	

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

	industrielle		terme, Effets systémiques	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié	Utilisation industrielle	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg
	Utilisation industrielle	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
phosphoric acid, tris(2-ethylhexyl) ester	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
2-méthyl-2,4-pentanediol	Eau douce	0,429 mg/l
	Eau de mer	0,0429 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,79 mg/kg
	Sédiment marin	0,179 mg/kg
	Sol	0,11 mg/kg
cloquintocet-méxyle	Eau douce	0,0018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,934 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,00018 mg/l
	Sédiment marin	0,0934 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,463 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 min

## AXIAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	28.05.2018	S00027056453	

- 
- |                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| Épaisseur du gant                 | : | 0,5 mm  |
| Remarques                         | : | <p>Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.</p> <p>Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.</p> |
| Protection de la peau et du corps | : | <p>Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.</p> <p>Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>Porter selon besoins:</p> <p>Vêtements étanches</p>   |
| Protection respiratoire           | : | <p>Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.</p> <p>Appareils de protection respiratoires adéquats:</p> <p>Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)</p> <p>La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.</p>  |
| Filtre de type                    | : | Type de particules (P)  |
| Mesures de protection             | : | <p>L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.</p> <p>Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.</p>   |

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide, clair
--------	---	----------------

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Couleur	:	jaune clair à brun orange
Odeur	:	douceâtre
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	4,5 Concentration: 1 % w/v
<b>Point/intervalle de fusion</b>	:	Donnée non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	103 °C(1025,0 hPa) Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,965 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	380 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	50 mPa.s (20 °C) 22,39 mPa.s (40 °C)
Viscosité, cinématique	:	24,23 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 30,0 mN/m, 20 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,42 mg/l

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Composants:

#### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 70 ppm  
Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **pinoxaden:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 4,63 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **cloquintocet-méxyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,935 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Plus haute concentration possible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### **naphtalène:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

#### **Composants:**

##### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour la peau.

##### **pinoxaden:**

Méthode : Basé sur l'effet observé chez l'homme  
Résultat : Irritant pour la peau.

##### **cloquintocet-méxyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Composants:**

##### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **pinoxaden:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **cloquintocet-méxyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Type de Test : Test de Buehler

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Composants:

#### **pinoxaden:**

Type de Test : Cellules de lymphome de souris  
Espèce : Souris  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.  
  
Type de Test : Sensibilisation respiratoire  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.  
Remarques : Expérience de l'exposition humaine

#### **cloquintocet-méxyle:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### Composants:

#### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

#### **pinoxaden:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

#### **cloquintocet-méxyle:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### **Cancérogénicité**

#### Composants:

#### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

#### **pinoxaden:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

#### **cloquintocet-méxyle:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### **naphtalène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

#### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

#### **pinoxaden:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

#### **cloquintocet-méxyle:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Composants:**

#### **pinoxaden:**

Evaluation : Basé sur l'effet observé chez l'homme, La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Remarques : Difficultés respiratoires  
Toux  
Irritation aiguë du système respiratoire conduisant à une oppression de la poitrine et à un état asthmatique.

#### **cloquintocet-méxyle:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Composants:**

#### **pinoxaden:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **cloquintocet-méxyle:**

Organes cibles : Système urinaire, Foie, thymus

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

**solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène -non spécifié:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 70,71 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 61 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6,4 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

#### Composants:

**solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène -non spécifié:**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **pinoxaden:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 52 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Americamysis bahia): 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 41 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,72 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,94 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,73 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 6,6 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

### cloquintocet-méxyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gobiocypris rarus (goujon rare)): 0,102 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,82 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,12 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,437 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia (Daphnie)

### naphtalène:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Très toxique pour les organismes aquatiques.

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **pinoxaden:**

Biodégradabilité : Résultat: **dégradable rapidement**

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0,3 jr  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

##### **cloquintocet-méxyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0,4 jr  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **pinoxaden:**

Bioaccumulation : Remarques: Bas potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2 (25 °C)

##### **cloquintocet-méxyle:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,24 (25 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **pinoxaden:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0,1 - 1,8 jr  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

## AXIAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	28.05.2018	S00027056453	

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### **cloquintocet-méxyle:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 2,4 jr  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### **Composants:**

#### **2-méthyl-2,4-pentanediol:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

#### **pinoxaden:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

#### **cloquintocet-méxyle:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.  
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

Emballages contaminés : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.  
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (AgriRecover).  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Code des déchets : 150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADN** : UN 3082  
**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(SOLVENT NAPHTHA)  
**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(SOLVENT NAPHTHA)  
**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(SOLVENT NAPHTHA)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(SOLVENT NAPHTHA)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

(SOLVENT NAPHTHA)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

### Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H228	: Matière solide inflammable.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.

## AXIAL

Version 8.0	Date de révision: 28.05.2018	Numéro de la FDS: S00027056453	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Carc. : Cancérogénicité
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Sol. : Matières solides inflammables
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif
- BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
- 91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
- BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée
- BE OEL / CEIL : Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention

## AXIAL

Version 8.0      Date de révision: 28.05.2018      Numéro de la FDS: S00027056453      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H332
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR